

Pâturage équin : j'améliore la gestion de mes prairies- Module 1

Objectifs : Comprendre la particularité du pâturage équin, en tenir compte dans la gestion du pâturage afin d'optimiser les pâtures grâce à diverses techniques innovantes.

Contenu : - Comprendre le comportement du cheval au pâturage

- Connaître l'évolution de la valeur de l'herbe au cours de l'année pour optimiser son utilisation
- Connaître les principaux problèmes rencontrés au pâturage et apprendre à les gérer (fourbure, plantes toxiques, pathologies au pâturage, etc)
- Se familiariser avec les différentes techniques de pâturage (extensif, dynamique sur piste, paddock paradise, etc)
- Se familiariser avec les différentes variétés, espèces, faire ses choix selon les préférences de l'équidé

Tarif : • 0 à 70€ pour les cotisants VIVEA (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)
• 210€ pour les non cotisants VIVEA (salariés, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

VIVEA et FAFSEA/OCAPIAT participent au financement de cette formation

Intervenante : Sabrina Peyrille, société SEVE.
Ingénieure agricole et diplômée de l'Université de Rennes en éthologie du cheval, nutritionniste et comportementaliste équin.

Responsable de stage : Louise Payen,
03.21.60.57.70

Public visé : Professionnels équins de la région Hauts de France et limitrophes.

Pré requis :
Participation au Module 1

Durée : 7 heures

Date, horaires et lieu : 18 mars 2021,
9h30-17h30 à Saint-Laurent Blangy

Contact - Inscription :

Colette WACHEUX : 03 21 60 57 70
colette.wacheux@npdc.chambagri.fr

FOR.enr V.1 01/10/19
Validé par le CODIR le : 08/10/2019
Diffusée le : 14/10/19
Destinataires : Tous les agents

Pour valider l'inscription et bénéficier du tarif de 35€/jour de formation pour les cotisants VIVEA, un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation. Ce contrat devra être présenté signé par le stagiaire dès le premier jour de la formation.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION « GESTION DU PATURAGE » MODULE 1

18 MARS 2021

A retourner à la Chambre d'Agriculture organisatrice AVEC LE CHEQUE CORRESPONDANT AVANT LE 08 MARS

(Chambre d'Agriculture du Nord- Pas de Calais 56 avenue Roger Salengro BP 80039 62051 Saint Laurent Blangy Cedex)

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse :

Code postal : Commune / Ville :

Téléphone : Mobile : Numéro de SIRET :

Courriel :

PERSONNE A INSCRIRE Nom, Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle (si différente):

Code postal : Commune / Ville : Téléphone :

Mobile : Courriel :

Statut professionnel : Chef ou associé d'exploitation (70€) Cotisant de solidarité (210€) Conjoint collaborateur (70€) Salarié agricole (210€) Aide familiale (210€) Autre (précisez : retraité, salarié autre qu'exploitation...) (210€)

Date et Signature

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Si oui, laquelle et quand ?

.....

Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

.....

Avez-vous des surfaces de prairie fauchée + pâturée ? Si oui quelles surfaces ? Précisez (prairies, paddock)

.....

Avez-vous le matériel d'entretien ou de fauche ? Si oui lesquels ?

.....

Qui vous conseille concernant vos prairies (vous-même (expérience, internet...), le technicien de la coopérative, un agriculteur voisin, autre ?

.....

Rencontrez-vous des difficultés ou freins aujourd'hui dans la gestion des prairies (sur le pâturage ? Sur la gestion de foin ? Sur l'implantation ou le renouvellement des prairies ?)

.....

Rencontrez-vous des problèmes avec les mauvaises herbes ? Sont-elles identifiées ?

.....

Avez-vous des questions, remarques

particulières ?

**Le nombre de places étant limitées il est
recommandé de s'inscrire au plus vite
(Inscriptions retenues dans l'ordre
d'arrivée des chèques)**

Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro – BP 80039 - 62051 SAINT LAURENT BLANGY Cedex

SIRET : 130 013 543 00025 – Déclaration activité DRTEFP : 31590767559

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

Pâturage équin : j'améliore la gestion de mes prairies- Module 2

Objectifs : Trouver le bon compromis, adapté au contexte particulier de chaque structure, pour satisfaire les besoins de base des chevaux, et optimiser la valorisation des pâtures

Contenu : - Savoir entretenir sa prairie :

semis/sursemis, broyage, fertilisation, hersage

- **Pâturage/foin/enrubannage :** choisir la meilleure utilisation pour chaque prairie, choisir son foin selon les besoins de ses équidés
- **Le pâturage dynamique sur piste :** analyser son parcellaire, trouver les points d'attrait pour les chevaux, choisir des clôtures et points d'eau adaptés, les principales graminées et légumineuses
- **Travail pratique sur son propre cas :** optimiser son parcellaire et la gestion de ses prairies

Intervenante : Sabrina Peyrille, société SEVE.

Ingénieure agricole et diplômée de l'Université de Rennes en éthologie du cheval, nutritionniste et comportementaliste équin.

Responsable de stage : Louise Payen,
03.21.60.57.70

Public visé : Professionnels équins de la région Hauts de France et limitrophes.

Pré requis :
Participation au Module 1

Tarif : • 0 à 70€ pour les cotisants VIVEA (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)
• 210€ pour les non cotisants VIVEA (salariés, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

Durée : 7 heures

Date, horaires et lieu : 19 mars 2021,
9h30-17h30 à Saint-Laurent Blangy

VIVEA et FAFSEA/OCAPAT participent au financement de cette formation

Contact - Inscription :

Colette WACHEUX : 03 21 60 57 70

colette.wacheux@npdc.chambagri.fr

FOR.enr V.1 01/10/19
Validé par le CODIR le : 08/10/2019
Diffusée le : 14/10/19
Destinataires : Tous les agents

Pour valider l'inscription et bénéficier du tarif de 35€/jour de formation pour les cotisants VIVEA, un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation. Ce contrat devra être présenté signé par le stagiaire dès le premier jour de la formation.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION « GESTION DU PATURAGE » MODULE 2

19 MARS 2021

A retourner à la Chambre d'Agriculture organisatrice AVEC LE CHEQUE CORRESPONDANT AVANT LE 08 MARS
(Chambre d'Agriculture du Nord- Pas de Calais 56 avenue Roger Salengro BP 80039 62051 Saint Laurent Blangy Cedex)

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse :

Code postal : Commune / Ville :

Téléphone : Mobile : Numéro de SIRET :

Courriel :

PERSONNE A INSCRIRE Nom, Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle (si différente):

Code postal : Commune / Ville : Téléphone :

..... Mobile : Courriel :

Statut professionnel : Chef ou associé d'exploitation (70€) Cotisant de solidarité (210€) Conjoint collaborateur (70€) Salarié agricole (210€) Aide familiale (210€) Autre (précisez : retraité, salarié autre qu'exploitation...) (210€)

Date et Signature

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avez-vous déjà suivi le module 1 sur ce thème ?

.....

Rappel : nombre et types de chevaux gérés :

.....

Avez-vous des surfaces de prairie fauchée + pâturée ? Si oui quelles surfaces ? Précisez (prairies, paddock)

.....

Suite au premier module, avez-vous modifié vos pratiques de pâturage ou de gestion des prairies ? Merci de préciser :

Ce que vous avez mis en place

.....

Ce qui vous freine ou vous pose problème

.....

Quels sont les points précis du module 2 qui vous intéressent le plus ? Précisez :

.....

Avez-vous le matériel d'entretien ou de fauche ? Si oui lesquels ?

.....

Rencontrez-vous des difficultés ou freins aujourd'hui dans la gestion des prairies (sur le pâturage ? Sur la gestion de foin ? Sur l'implantation ou le renouvellement des prairies ?)

.....

Rencontrez-vous des problèmes avec les mauvaises herbes ? Sont-elles identifiées ?

.....

Avez-vous des questions, remarques

particulières ?

**Le nombre de places étant limitées il est
recommandé de s'inscrire au plus vite (Inscriptions
retenues dans l'ordre d'arrivée des chèques)**

Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro – BP 80039 - 62051 SAINT LAURENT BLANGY Cedex

SIRET : 130 013 543 00025 – Déclaration activité DRTEFP : 31590767559

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

Assurer le bien-être alimentaire du cheval- Module 1

Objectifs : Savoir alimenter les chevaux en tenant compte de la spécificité de leur digestion et de leur comportement, et en apportant les éléments nutritifs en adéquation avec leurs besoins. Assurer leur bien-être alimentaire et éviter les problèmes métaboliques, sanitaires ou comportementaux.

Contenu : - Comparaison du milieu naturel/domestique

- Comportement alimentaire et particularités du système digestif
- Evaluer ses besoins : eau, MS, énergie, protéines, minéraux, oligo-éléments, vitamines
- Choix des aliments
- Pesée de fourrages
- Evaluation de l'état corporel, des crottins, tests de goûts

Intervenante : Sabrina Peyrille, société SEVE. Ingénieure agricole et diplômée de l'Université de Rennes en éthologie du cheval, nutritionniste et comportementaliste équin.

Responsable de stage : Louise Payen, 03.21.60.57.70

Public visé : Professionnels équins de la région Hauts de France et limitrophes.

Pré requis :
Aucun

Tarif : • 0 à 70€ pour les cotisants VIVEA (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)
• 210€ pour les non cotisants VIVEA (salariés, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

Durée : 7 heures
Date, horaires et lieu : 22 mars 2021, 9h30-17h30 à Estrées Saint Denis

VIVEA et FAFSEA/OCAPIAT participent au financement de cette formation

Contact - Inscription :

Colette WACHEUX : 03 21 60 57 70
colette.wacheux@npdc.chambagri.fr

FOR.enr V.1 01/10/19
Validé par le CODIR le : 08/10/2019
Diffusée le : 14/10/19
Destinataires : Tous les agents

Pour valider l'inscription et bénéficier du tarif de 35€/jour de formation pour les cotisants VIVEA, un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation. Ce contrat devra être présenté signé par le stagiaire dès le premier jour de la formation.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif.
Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION « ASSURER LE BIEN-ÊTRE ALIMENTAIRE DU CHEVAL » MODULE 1 22 MARS 2021

A retourner à la Chambre d'Agriculture organisatrice AVEC LE CHEQUE CORRESPONDANT AVANT LE 12 MARS
(Chambre d'Agriculture du Nord- Pas de Calais 56 avenue Roger Salengro BP 80039 62051 Saint Laurent Blangy Cedex)

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse :

Code postal : **Commune / Ville :**

Téléphone : **Mobile :** **Numéro de SIRET :**

Courriel :

PERSONNE A INSCRIRE **Nom, Prénom :** **Date de naissance :**

Adresse personnelle (si différente):

Code postal : **Commune / Ville :** **Téléphone :**

Mobile : **Courriel :**

Statut professionnel : Chef ou associé d'exploitation (70€) Cotisant de solidarité (210€) Conjoint collaborateur (70€) Salarié agricole (210€) Aide familiale (210€) Autre (précisez : retraité, salarié autre qu'exploitation...) (210€)

Date et Signature

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Si oui, laquelle et quand ?

.....

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

.....

3) Quelle est l'alimentation actuelle de vos équidés ?

.....

4) Avez-vous des surfaces fourragères ? Si oui, quoi et sur quelle surface ?

.....

5) Rencontrez-vous des problèmes métaboliques particuliers avec vos chevaux ? Si oui, lesquels ?

.....

6) Vous avez des remarques, questions :

.....

**Le nombre de places étant limité il est
recommandé de s'inscrire au plus vite
(Inscriptions retenues dans l'ordre
d'arrivée des chèques)**

Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro – BP 80039 - 62051 SAINT LAURENT BLANGY Cedex

SIRET : 130 013 543 00025 – Déclaration activité DRTEFP : 31590767559

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

Assurer le bien-être alimentaire du cheval. Module 2

Mardi 23 mars 2021 à Estrées St Denis (60)

Objectifs

Savoir calculer une ration, en respectant les besoins physiologiques et nutritionnels des chevaux. Choisir un aliment et un CMV adapté.

Programme

- Savoir lire et décrypter une étiquette d'aliment
- Les différents critères de calcul d'une ration:
Capacité d'ingestion, MS, Ufc, MADc, Ca, P, Zn, Cu
- Choisir les éléments d'une ration et lire une table des valeurs
- Estimer les besoins de ses équidés
- Adapter les apports aux besoins
- Vérifier les ratios: Calcium/Phosphore et Zinc/Cuivre
- Approche des coûts de rations

Intervenante

Sabrina PEYRILLE. Société SEVE.
Diplômée de l'Université de Rennes en Ethologie du cheval, nutritionniste et comportementaliste équin

Responsable de stage

Dominique REMY, conseillère activités équestres,
dominique.remy@oise.chambagri.fr
Tel: 03 44 11 44 64
Chambre d'agriculture de l'Oise

Public

Tout public de la filière équine ayant suivi le module 1

Tarif

70 € pour les éligibles VIVEA (chefs d'exploitations et conjoints collaborateurs). Crédit d'impôt: 70€
210 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

Contact Inscriptions

Service Productions Innovations
Sylvie Broussin
03 44 11 44 57 – sylvie.broussin@oise.chambagri.fr
www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr



TITRE FORMATION : Assurer le bien-être alimentaire du cheval. Module 2 Mardi 23 mars 2021

Nom (personne à inscrire) :Prénom :Date de naissance:.....

Adresse :CP..... Commune.....

Téléphone : Mail :

Nom de l'exploitation.....N° SIRET.....Tel.....

Adresse (si différente).....CP..... Commune.....

STATUT : Chef d'exploitation, conjoint collaborateur Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Oise

70 € (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)

210 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles et autres statuts)

Signature :

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de la formation de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fera le lien avec l'intervenant pour adapter la formation au plus près des besoins des participants

- Avez-vous déjà suivi le module 1 de cette formation sur ce thème ? Non Oui

- nombre de chevaux gérés:

- Type de chevaux (poneys....) et activités (élevage, retraite, sport, loisirs)

.....

- Vos chevaux ont-ils accès au pâturage à certains moments de l'année? Non Oui

- type d'aliments utilisés actuellement:.....

.....

Quels sont les points précis du programme du module 2 qui vous intéressent le plus? Précisez :

.....

Rencontrez-vous des difficultés ou freins aujourd'hui dans l'alimentation ? (maladies digestives ou comportementales, organisation du travail...)

.....

Questionnaire des attentes OPE FOR ENR 5 R 19.11.15

La formation bénéficie d'un financement VIVEA.

Crédit d'impôt : tout chef d'exploitation ou associé exploitant au bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt : nbre d'heures de formation x SMIC avec limite de 40h (en 2019 : 7hx10,03 = 70,21 € de crédit d'impôt ou remboursés à un agriculteur non imposable).

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire au plus vite (inscriptions retenues dans l'ordre d'arrivée des chèques) et avant le 12/04/2020.

Découvrir l'ostéopathie et mettre en pratique sur les chevaux

Lundi 10 mai 2021 à Estrées St Denis (60)



Objectifs

Connaître les grands principes de l'ostéopathie et son action sur les animaux.
Savoir mettre en application quelques techniques de base de l'ostéopathie.



Programme

Les Grands principes de l'ostéopathie
Définition d'une dysfonction. Restriction de mobilité, bases physiologiques.
Présentation des différentes techniques d'ostéopathie, (mécanique, neurologique, biochimique et vasculaire.)
Sens du toucher.
Relation ostéopathie/allopathie
Ostéopathie/temps : pathologie aiguë, chronique et ostéopathie hors cadre pathologique.
Définition des problèmes : locomoteurs, digestion, etc...
Les limites et contre-indications de l'ostéopathie.



Intervenante

Laura Msika,
Ostéopathe animalier D.O.A
Formatrice à BIOPRAXIA
Inscrite sur le registre national des vétérinaires



Responsable de stage

Corinne Daunay,
03.44.11.44.16
Corinne.daunay@oise.chambagri.fr
Chambre d'agriculture de l'Oise



Public

Tout public de la filière équine



Tarif

70 € pour les éligibles VIVEA (chefs d'exploitations et conjoints collaborateurs). Crédit d'impôt: 70€

210 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles, jeunes en parcours d'installation et autres statuts)

Contact Inscriptions

Service Productions Innovations
Sylvie Broussin
03 44 11 44 57 – sylvie.broussin@oise.chambagri.fr
www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr



TITRE FORMATION : Découvrir l'ostéopathie et mettre en pratique sur les chevaux Lundi 10 mai 2021

Nom (personne à inscrire) :Prénom :Date de naissance:.....

Adresse :CP.....Commune.....

Téléphone : Mail :

Nom de l'exploitation.....N° SIRET.....Tel.....

Adresse (si différente).....CP.....Commune.....

STATUT : Chef d'exploitation, conjoint collaborateur Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture de l'Oise

70 € (chefs d'exploitation et conjoints collaborateurs)

210 € pour les non cotisants VIVEA (salariés agricoles et autres statuts)

Signature :

(NB : L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant).

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de la formation de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fera le lien avec l'intervenant pour adapter la formation au plus près des besoins des participants

- Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Non Oui

Quels sont les points précis du programme qui vous intéressent le plus? Précisez :

.....
Avez-vous recours régulièrement à l'ostéopathie équine ?
.....

Vous avez des remarques, des questions, attentes pour cette journée de formation :
.....

Questionnaire des attentes OPE FOR ENR 5 R 19.11.15

La formation bénéficie d'un financement VIVEA.

Crédit d'impôt : tout chef d'exploitation ou associé exploitant au bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt : nbre d'heures de formation x SMIC avec limite de 40h (en 2019 : 7hx10,03 = 70,21 € de crédit d'impôt ou remboursés à un agriculteur non imposable).

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le 10 janvier 2020.